



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

**DELIBERATION N° :
DCM_201214_020**

OBJET : Modernisation de la zone d'activité des Grègues « ZAC I » - Autorisation accordée à la CASUD pour réaliser des travaux sur les voiries de la ZAC et sur parcelle communale

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **29 DEC. 2020**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	36
Procuration	2
Votants	38
Abstention	0

Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



Lucette COURTOIS

L'an deux mille vingt , le quatorze décembre à 17h20, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au gymnase Henri Ganofsky – rue du centre nautique 97480 Saint-Joseph, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET Marilyne ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie

Absents – Représentés

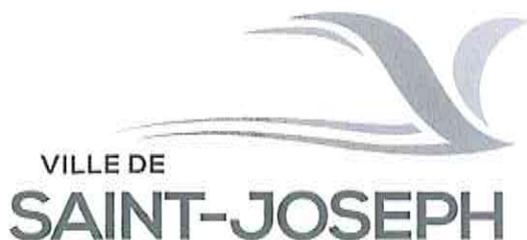
LEBON David représenté(e) par LANDRY Christian
NASSER Haïfa représenté(e) par LEBON Louis Jeannot

Absents

DAMOUR Jean Fred

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame K/BIDI Emeline, 6ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Séance du 14 décembre 2020

DÉLIBÉRATION N° : DCM_201214_020

OBJET :

Modernisation de la zone d'activité des Grègues « ZAC I » - Autorisation accordée à la CASUD pour réaliser des travaux sur les voiries de la ZAC et sur parcelle communale

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Président de séance expose :

Suite à la création de la ZAC LES TERRASS, ouverte au public en septembre 2019, la Commune a menée une réflexion, en lien avec l'intercommunalité, sur un programme de modernisation de la Zone d'Activité des Grègues (ZAC I), créée dans les années 1990.

En effet, cette zone d'activité vieillissante ne répond plus aux exigences réglementaires et nécessaires au bon fonctionnement du site et au confort des entreprises, clients et usagers (voiries, signalétique, réseaux AEP/EU/Eplu, fibre, éclairage public...).

Pour permettre la modernisation de ce secteur en lien avec la ZAC LES TERRASS, des études ont été menées et ont permis d'orienter le choix de l'aménagement retenu.

Ce projet de modernisation prévoit notamment :

La réfection des voiries de la ZA des Grègues, à savoir :

- rue de la Compagnie des Indes (incluant la création d'un giratoire sans impact sur les parcelles privées)
- rue Jean Cocteau
- rue Pierre et Marie Curie (incluant la création d'un giratoire sans impact sur les parcelles privées)
- rue Vincent Bordet incluant la jonction avec la « route de la Grande Corniche » (création d'un giratoire au droit de la RN2) et la création d'un ouvrage d'art en connexion avec l'« allée des Primevères ».

et des voies adjacentes

- rue Copernic
- rue Adrien Boyer

La réfection des voiries comprendra :

- la création d'un réseau d'eaux pluviales ;
- le renforcement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable ;
- la dépose des mâts d'éclairage public qui seront remplacés par des mâts à LED couplés d'un système d'éclairage « intelligent » ;

- la dépose des arbres existants qui seront remplacés par de nouveaux sur la palette végétale de la ZAC LES TERRASS.

La modernisation de la ZA des Grègues intégrera également dans son programme :

- la réfection des 3 poches de stationnements existants situées rue Jean Cocteau (x2) et rue Compagnie des Indes ;
- la réalisation de nouveaux espaces de stationnements sur voies mais aussi en partie de la parcelle communale cadastrée BK 1430 ;
- l'aménagement de trottoirs, de venelles et de cheminements doux pour favoriser les déplacements piétons et cyclables ;
- la création de nouveaux quais de bus notamment « rue Pierre et Marie Curie » et « rue Compagnie Des Indes » pour faciliter la desserte des transports en commun.

Le projet de modernisation de la ZA des Grègues présenté fait état d'un montant des travaux d'environ 4 000 000 €, sans participation financière de la Commune de Saint-Joseph.

La CASUD sollicite l'autorisation de la Commune afin de réaliser les travaux susmentionnés, puisque :

- la Commune a gardé la gestion des voiries dans le cadre de la CLECT 2017 afin de tenir compte des voiries mixtes ;
- l'autorisation de la Commune est nécessaire à l'intercommunalité afin de constituer le dossier de demande de subvention au programme FEDER/Investissement Territorial Intégré (ITI).

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la CASUD, dans le cadre du programme de modernisation de la ZA des Grègues, à réaliser les travaux sur les rues susmentionnées et sur la parcelle communale cadastrée BK 1430 en partie ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°20,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 36

Représentés : 2

Pour : 38

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.-

AUTORISE la Communauté d'Agglomération du Saint-Denis, dans le cadre du programme de modernisation de la ZA des Grègues, à réaliser des travaux sur les rues visées ci-après et sur la parcelle communale cadastrée BK 1430 en partie.

- rue de la Compagnie des Indes (incluant la création d'un giratoire sans impact sur les parcelles privées)
- rue Jean Cocteau
- rue Pierre et Marie Curie (incluant la création d'un giratoire sans impact sur les parcelles privées)
- rue Vincent Bordet incluant la jonction avec la « route de la Grande Corniche » et la création d'un ouvrage d'art en connexion avec la rue des Primevères
- rue Copernic
- rue Adrien Boyer.

Article 2.-

AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



Lucette COURTOIS